

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-1009**

commune (s) : Lyon 7°

objet : ZAC du Parc de Gerland - Square de Barcelone - Attribution des marchés de travaux - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-1009**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **ZAC du Parc de Gerland - Square de Barcelone - Attribution des marchés de travaux -
Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La zone d'aménagement concerté (ZAC) du Parc de Gerland à Lyon 7° est réalisée en régie directe par la Communauté urbaine. Le dossier de création a été approuvé par délibération en date du 7 novembre 1988 et a été modifié par délibération en date du 21 décembre 1998. Située au sud de Lyon et à l'est du Rhône, la ZAC est fortement influencée par les projets situés dans son environnement proche :

- le lycée international,
- l'université Lyon I,
- le parc de Gerland,
- la requalification du boulevard et de la Halle Tony Garnier,
- Lyon Confluence.

Cette opération économique a pour vocation d'accueillir des comptes-propres de type sièges sociaux ou directions régionales de grandes entreprises s'intégrant et confortant l'orientation du technopôle de Gerland : santé, sciences, enseignement.

Le square de Barcelone constitue un élément important du programme des équipements publics (PEP). Il est complété par un mail paysager qui longera l'avenue Tony Garnier.

Destiné à créer des vues sur la cité scolaire internationale, la maison de l'eau et le parc des berges, ce square sera un espace de proximité et de représentation pour les usagers du technopôle, les salariés des entreprises proches et les élèves des établissements scolaires environnants. Il pourra devenir un lieu d'accueil complémentaire de manifestations éphémères aux équipements implantés sur le site.

Le coût prévisionnel de ces ouvrages, après étude détaillée réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre Bertrand Rétif-David Robin-Cap Vert, est estimé à 1 014 000 € HT.

Par décision n° B-2008-0249 en date du 8 septembre 2008, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de travaux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 29 mai 2009, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1, voirie et terrassement : entreprise Perrier TP, pour un montant de 410 155,00 € HT,
- lot n° 2, espaces verts : groupement Tarvel-Green Style, pour un montant de 146 641,15 € HT,
- lot n° 3, éclairage : entreprise Sobeca pour un montant de 128 203,60 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés de travaux pour la réalisation du square Barcelone dans le cadre de la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°, et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, voirie et terrassement : entreprise Perrier TP, pour un montant de 410 155,00 € HT,
- lot n° 2, espaces verts : groupement Tarvel-Green Style, pour un montant de 146 641,15 € HT,
- lot n° 3, éclairage : entreprise Sobeca pour un montant de 128 203,60 € HT.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 605 210 - fonction 824 - opération n° 0091.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.